

NOVACYT

Société Anonyme
13 avenue Morane Saulnier
78140 Vélizy-Villacoublay

**Rapport de Gestion
sur les comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2017**

NOVACYT

Société Anonyme au capital de 2.510.956,06 euros
Siège social : 13 avenue Morane Saulnier - 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
491 062 527 RCS VERSAILLES

(ci-après la « Société » ou « Novacyt »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers actionnaires,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de Novacyt (dénommée ci-après la « Société ») et de ses filiales au cours de l'exercice ouvert le 1er janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017 en application des dispositions du Code de Commerce.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

1.1 Présentation générale de l'activité de Novacyt

Le Groupe Novacyt est un leader dans le secteur du diagnostic médical et dispose d'un portefeuille de produits et services pour le cancer et les maladies infectieuses en croissance. Grâce à sa plaque-forme technologique propriétaire NovaPrep® et à un vaste réseau international, Novacyt est capable de mettre à disposition une offre de produits très large et très innovante dans les domaines de la cancérologie et des maladies infectieuses. Le Groupe est présent dans la vente de réactifs utilisés en cancérologie, microbiologie, hématologie et sérologie. Ses clients et partenaires figurent parmi les plus grandes sociétés du secteur.

1.2 Situation et activité / Analyse de l'évolution des affaires

- Croissance de 35% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, soit 43% à taux de change constants, à 15,0 millions d'euros (13,1 millions de livres sterling) contre 11,1 millions d'euros (9,1 millions de livres sterling) en 2016.
 - La dynamique commerciale s'est poursuivie au second semestre 2017, avec un chiffre d'affaires en hausse de 29% (34% à taux de change constants) par rapport à la même période de l'année précédente, à 7,9 millions d'euros.
- Marge brute de 60% en 2017, contre 55% en 2016, grâce au mix produits et au volume de ventes.
- Perte d'EBITDA réduite à 0,8 million d'euros (0,7 million de livres sterling) contre 2,3 millions d'euros (1,9 millions de livres sterling) en 2016.
 - La perte d'EBITDA au second semestre s'est établie à 0,3 million d'euros (0,3 million de livres sterling), en amélioration par rapport à une perte de 0,5 million d'euros au premier semestre, confirmant la poursuite de la trajectoire du Groupe vers la rentabilité.
- Succès de la double cotation sur l'AIM (Alternative Investment Market) de la Bourse de Londres en novembre 2017, avec une augmentation de capital de 9,7 millions d'euros (8,8 millions de livres sterling) avant frais de 1,8 millions d'euros (1,7 million de livres sterling).
- Trésorerie de 4,3 millions d'euros (3,8 millions de livres sterling) à la clôture de l'exercice suite à un paiement différé de Primerdesign, à la suppression du financement obligatoire flexible Yorkville et à la poursuite du désendettement du bilan à la suite de la cotation du Groupe sur l'AIM.

- En 2017, Novacyt SA a affiché un chiffre d'affaires en hausse de 29% à 1,9 millions d'euros (1,7 millions de livres sterling)

1.3 Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées

En 2017, Novacyt a poursuivi sa croissance en s'appuyant sur ses trois piliers stratégiques que sont la croissance organique, les acquisitions et la R&D. Au cours de l'année, Novacyt s'est particulièrement concentré sur la croissance organique suite à l'acquisition de Primerdesign en mai 2016 et à son intégration consécutive. Ainsi, le Groupe a enregistré une croissance record de son chiffre d'affaires à travers l'ensemble de ses activités en 2017. Novacyt devrait continuer à progresser significativement en 2018 pour devenir une société de diagnostic clinique mondiale rentable et génératrice de trésorerie.

Faits marquants

- En novembre 2017, Novacyt a réalisé avec succès sa cotation sur l'AIM, venant compléter la cotation sur Euronext Growth Paris.
- Les activités B2B de Novacyt ont affiché une croissance significative se traduisant par la conclusion d'importants contrats en Chine pour les produits NOVAprep et Primerdesign.
- En mars 2018, après la clôture des résultats annuels 2017, Primerdesign a conclu un contrat de développement de tests cliniques avec GenePOC Inc, entreprise spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs de diagnostic moléculaire pour la détection de maladies infectieuses au plus près du patient, étendant les activités B2B de Novacyt au Canada.
- Novacyt a continué à investir dans le recrutement de cadres supérieurs avec la nomination de Phil Sefton, Ruth Powell et Paul Eros aux postes de Directeur général des chacune des trois divisions du Groupe.
- Novacyt a recruté 35 employés supplémentaires au cours de l'exercice dans l'ensemble de ses entités, renforçant notamment sa capacité commerciale et de production afin de permettre d'accélérer la croissance de son chiffre d'affaires.
- Le groupe a achevé la construction et le déménagement vers un nouveau site de production d'une superficie de 1 400 mètres carrés à Camberley en septembre 2017, conformément à l'objectif fixé, afin de soutenir la croissance attendue par le Groupe.

Financement Vatel (mars 2017)

Le 30 mars 2017, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'émettre un emprunt obligataire convertible d'un montant de 1.500.000 euros par émission de 1.500.000 obligations convertibles en actions d'1 euro de valeur nominale chacune (« **OC17VATEL** ») au profit des fonds FCPI Dividendes Plus n°4 et FCPI Dividendes Plus n°5. Le 31 mars 2017, la Société a constaté la souscription de ces 1.500.000 OC17VATEL.

Ces OC17VATEL ont été émises en une seule tranche avec une maturité de 3 ans (remboursable en 36 mensualités) et un taux d'intérêt annuel de 7,9% et une prime de non conversion versée à terme échu de 0,1%. Cette somme a notamment permis d'avoir un fonds de roulement en adéquation avec les besoins de l'activité. Les OC17VATEL ne sont convertibles qu'en cas de non-respect par la Société de ses obligations de remboursement. La parité de conversion étant de 1,25 action nouvelle de la société pour une OC17VATEL.

Augmentations de capital du mois de juin 2017

Le 2 juin 2017 le directeur général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 22 mai 2017, a décidé de procéder à (i) une augmentation de capital de 883.229,05 euros (prime d'émission incluse) par émission, sans droit préférentiel de souscription, de 1.039.093 actions ordinaires dont la souscription est réservée à sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou d'individus ayant un patrimoine important (au moins 500.000 euros), investissant directement ou indirectement via toute entité juridique, et

disposant d'une expérience dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique et (ii) une augmentation de capital de 999.999,50 euros (prime d'émission incluse) par émission sans droit préférentiel de 1.176.470 actions ordinaires dans le cadre du dispositif TEPA.

Le 12 juin 2017, le directeur général a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital soit l'émission de 2.215.563 actions nouvelles pour un prix de souscription unitaire de 0,85 euro (dont 1/15^{ème} d'euro de valeur nominale) et un montant global de 1.883.228,55 euros (dont 147.704,20 euros de valeur nominale).

Le 12 juin 2017 le directeur général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 22 mai 2017, a décidé de procéder à (i) une augmentation de capital de 366.999,40 euros (prime d'émission incluse) par émission, sans droit préférentiel de souscription, de 431.764 actions ordinaires dont la souscription est réservée à sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou d'individus ayant un patrimoine important (au moins 500.000 euros), investissant directement ou indirectement via toute entité juridique, et disposant d'une expérience dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique et (ii) une augmentation de capital de 749.999,20 euros (prime d'émission incluse) par émission sans droit préférentiel de 882.352 actions ordinaires dans le cadre du dispositif TEPA.

Le 19 juin 2017, le directeur général a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital soit l'émission de 1.314.116 actions nouvelles pour un prix de souscription unitaire de 0,85 euro (dont 1/15^{ème} d'euro de valeur nominale) et un montant global de 1.116.998,60 euros (dont 87.607,73 euros de valeur nominale).

Augmentations de capital et cotation sur AIM un marché exploité par le London Stock Exchange (octobre/novembre 2017)

Dans le cadre de l'opération sur AIM, le Conseil d'administration a décidé, le 16 octobre 2017, de procéder à (i) une augmentation de capital de 2.883.497,76 euros (prime d'émission incluse) par émission, sans droit préférentiel de souscription, de 4.368.936 actions ordinaires dont la souscription est réservée à sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou d'individus ayant un patrimoine important (au moins 500.000 euros), investissant directement ou indirectement via toute entité juridique, et disposant d'une expérience dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique et (ii) une augmentation de capital de 2.100.001,86 euros (prime d'émission incluse) par émission sans droit préférentiel de 3.181.821 actions ordinaires dans le cadre du dispositif TEPA.

Le 18 octobre 2017, le directeur général a constaté la réalisation définitive de cette augmentation de capital soit l'émission de 7.550.757 actions nouvelles pour un prix de souscription unitaire de 0,66 euro (dont 1/15^{ème} d'euro de valeur nominale) et un montant global de 4.983.499,62 euros (dont 503.383,80 euros de valeur nominale). Ces 7.550.757 actions nouvelles étant admises sur Euronext Growth.

En parallèle, le 17 octobre le Conseil d'administration a également décidé de procéder à une autre augmentation de capital de 4.744.622,52 euros (prime d'émission incluse) par émission, sans droit préférentiel de souscription, de 7.188.822 actions ordinaires dont la souscription est réservée à sociétés industrielles ou commerciales du secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique ou d'individus ayant un patrimoine important (au moins 500.000 euros), investissant directement ou indirectement via toute entité juridique, et disposant d'une expérience dans le secteur santé/pharmaceutique/biotechnologique.

Entre-temps, le 19 octobre 2017, la Société annonçait la publication de son document d'admission à la cotation sur l'AIM et son intention d'obtenir une double cotation en sollicitant l'admission des actions émises et à émettre de la Société à la négociation sur l'AIM.

Le 1^{er} novembre 2017, le directeur général a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée le 17 octobre 2018 soit l'émission de 7.188.822 actions nouvelles pour un prix de souscription unitaire de 0,66 euro,

soit 59,38 pence, (dont 1/15^{ème} d'euro de valeur nominale) et un montant global de 4.744.622,52 euros (dont 479.254,80 euros de valeur nominale).

Le 1^{er} novembre la Société était définitivement admise à la cotation sur AIM et le 3 novembre 7.051.590 des 7.188.822 actions nouvellement émises étaient admises, indirectement via l'émission et la cotation de *Crest Depositary Interests*¹, sur AIM.

Opérations liées à l'emprunt obligataire flexible d'un montant maximum de 5M d'euros – Yorkville (exercice 2017)

Pour plus de détails sur les mécanismes de ce financement, nous vous invitons à vous reporter au rapport de gestion sur l'exercice 2015.

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2017, Yorkville détenait :

- 22,681 BSA de la tranche n°1, 54.632 BSA de la tranche n°2, 142.045 BSA des tranches n°3 et n°4, 181.818 BSA des tranches n°5 et n°6 et 247.035 BSA des tranches n°7, n°8 et n°9 ; et
 - 50 OCA des tranches n°7, n°8 et n°9.
- Tranches n°7, 8 et 9 :

Le 4 janvier 2017 Yorkville a converti 20 OCA des tranches n°7, 8 et 9 et ainsi souscrit à 191.566 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 1,050 euro (soit une augmentation de capital de 12.771,07 euros).

Le 23 février 2017 Yorkville a converti 15 OCA des tranches n°7, 8 et 9 et ainsi souscrit à 158.726 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 0,953 euro (soit une augmentation de capital de 10.581,73 euros).

Le 13 avril 2017 Yorkville a converti 15 OCA des tranches n°7, 8 et 9 et ainsi souscrit à 183.403 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 0,827 euro (soit une augmentation de capital de 12.226,87 euros).

- Tranches n°10 et 11 :

Le 13 février 2017, Novacyt a formulé une demande de tirage des tranches n°10 et 11 (500.000 €) et le 17 février 2017 50 OCA et 324.675 BSA (exerçables à un prix d'exercice de 1,155 euro par action) des tranches n°10 et 11 ont été émis. A ce jour aucun des BSA des tranches n°10 et 11 n'a été exercé.

Le 15 mai 2017 Yorkville a converti 50 OCA des tranches n°10 et n°11 et ainsi souscrit à 606.850 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 0,761 euro (soit une augmentation de capital de 40.456,66 euros).

- Tranches n°12, 13, 14 et 15 :

Le 18 juillet 2017, Novacyt a formulé une demande de tirage des tranches n°12, 13, 14 et 15 (1.000.000 €) et le 20 juillet 2017 100 OCA et 528.541 BSA (exerçables à un prix d'exercice de 0,946 euro par action) des tranches n°12, 13, 14 et 15 ont été émis. A ce jour aucun des BSA des tranches n°12, 13, 14 et 15 n'a été exercé.

Le 14 août 2017 Yorkville a converti 10 OCA des tranches n°12, 13, 14 et 15 et ainsi souscrit à 150.141 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 0,667 euro (soit une augmentation de capital de 10.009,40 euros).

Le 22 août 2017 Yorkville a converti 20 OCA des tranches n°12, 13, 14 et 15 et ainsi souscrit à 297.279 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 0,674 euro (soit une augmentation de capital de 19.818,60 euros).

Le 4 septembre 2017 Yorkville a converti 20 OCA des tranches n°12, 13, 14 et 15 et ainsi souscrit à 260.418 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 0,77 euro (soit une augmentation de capital de 17.361,20 euros).

¹ Une société de droit étranger ne peut pas coter directement ses actions, via le système CREST (opéré et géré par Euronext UK), sur le marché AIM. Il est donc nécessaire de procéder à l'émission de *CREST Depositary Interests* (les « CDI ») => des certificats représentatifs d'actions Novacyt.

Le 25 septembre 2017 Yorkville a converti 10 OCA des tranches n°12, 13, 14 et 15 et ainsi souscrit à 129.687 nouvelles actions de la société émises à un prix unitaire de 0,774 euro (soit une augmentation de capital de 8.645,80 euros).

Le 2 novembre 2017, Novacyt a remboursé le solde de la créance (d'un montant nominal de 400.000 euros) des tranches n°12, 13, 14 et 15 et par conséquent les 40 OCA ont été annulées.

Au 31 décembre 2017 Yorkville détient 22,681 BSA de la tranche n°1, 54.632 BSA de la tranche n°2, 142.045 BSA des tranches n°3 et n°4, 181.818 BSA des tranches n°5 et n°6 et 247.035 BSA des tranches n°7, n°8 et n°9, 324.675 BSA des tranches n°10 et n°11 et 528.541 BSA des tranches n°12, n°13, n°14 et n°15.

Le tableau de suivi du financement Yorkville figure sur le site internet de Novacyt sous : <http://novacyt.com/fr/autres-informations-reglementees/>

1.4 Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Durant l'exercice 2018, le Groupe va poursuivre les efforts effectués en 2017 afin de dynamiser la croissance organique de son chiffre d'affaires et évaluera le potentiel croissant d'acquisitions complémentaires. Le Groupe espère également faire état de nouveaux progrès dans le développement de son portefeuille de produits pour Primerdesign. Ainsi, la direction reste confiante dans la capacité de Novacyt de continuer à croître sur ses trois axes stratégiques.

1.5 Activité commerciale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Montants en K€	Cytologie	Diagnostic	Dépistage moléculaire	Total
Zone géographique				
Afrique	-	299	363	662
Europe	1,205	3,347	2,531	7,083
Asie Pacifique	761	1,608	1,656	4,025
Amérique	-	661	1,192	1,854
Moyen Orient	239	739	352	1,330
Chiffre d'affaires	2,204	6,655	6,095	14,954

1.6 Activité en matière de recherche et développement

Développements dans le domaine des tests moléculaires :

Primerdesign a développé de nouvelles fonctionnalités multiplex pour la gamme de produits genesig®. Cela signifie que Primerdesign peut offrir une flexibilité dans le multiplexage de trois tests ADN, élargissant l'offre produits. Il a également récemment lancé un kit de risque multiple HPV à risque élevé au format RUO en temps requis, recevant la validation clinique d'un laboratoire clinique majeur.

En outre, Primerdesign a été audité avec succès suite à l'inspection par son organisme certificateur, qui a mis l'accent sur la revue du nouveau processus et les fonctionnalités de marquage CE, à la suite de la première approbation du marquage CE de Primerdesign pour le virus Zika, permettant d'utiliser le test pour les essais cliniques. Cette approbation, qui devrait être la première d'une succession de nouveaux essais cliniques, démontre la capacité de la Société à développer des tests in vitro de marquage CE.

1.7 Activités polluantes ou à risque

[Néant]

1.8 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et gestion des risques financiers

Les administrateurs ont, au moment de l'approbation des comptes annuels, une attente raisonnable que la Société dispose de ressources suffisantes pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Ils se sont donc fondés sur le principe de la continuité d'exploitation lors de la préparation des comptes annuels.

La continuité d'exploitation couvre la période allant jusqu'à avril 2019 inclus. Pour réaliser cette évaluation, les administrateurs ont pris en considération les éléments suivants :

- les besoins en fonds de roulement de l'entreprise;
- un solde de trésorerie positif au 31 décembre 2017 de 4.345 k€;
- le remboursement des emprunts obligataires selon les échéanciers de remboursement convenus.

Les prévisions établies par la Société montrent qu'elle est en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie au cours de l'exercice 2018 et jusqu'en avril 2019 sans la levée de toute autre financement, bancaire ou autre.

Les principaux passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts ainsi que des dettes fournisseurs et comptes rattachés. L'objectif principal de ces passifs financiers est d'assurer le financement des activités opérationnelles.

Les prêts, les créances clients et comptes rattachés ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par le Groupe sont générés directement par les activités opérationnelles.

• Risque de change

Le Groupe est fortement implanté au Royaume-Uni où sont situées ses principales filiales. Néanmoins, le financement du Groupe est principalement assuré par des financements libellés en euros.

• Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière, consécutif au non-respect par un tiers de son engagement d'honorer une dette. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles (principalement au travers des créances clients) et au travers des dépôts auprès des banques.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est représentée par le risque d'une défaillance de la contrepartie : l'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments.

A ce stade, il n'est pas encore clair de savoir comment le « Brexit » affectera l'activité commerciale, la fiscalité des sociétés, la liberté de circulation des personnes et les aspects réglementaires au Royaume-Uni. Les implications fiscales, dépendant du résultat des négociations en cours entre l'Union Européenne et le Royaume-Uni, demeurent, à ce stade, inconnues. A l'heure actuelle, Novacyt ne voit pas de conséquence significative sur l'activité. Le Conseil d'administration continue de suivre les évolutions en termes d'impacts sur les risques du marché, opérationnel, légaux et financières et mettra en œuvre toutes actions correctives qui pourraient s'avérer nécessaires.

• Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance par des augmentations de capital successives, des souscriptions d'emprunts, l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche.

Afin de faire face à des limites dans l'autofinancement de sa croissance, le Groupe est conduit à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Le Groupe pourrait ne pas parvenir à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

1.9 Evènements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport

La Société n'a pas connu d'évènement significatif entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport.

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 Liste des mandats

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires de la Société au cours de l'exercice.

NOM	FONCTIONS	DATE DE DEBUT DU MANDAT	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT
DIRECTION GENERALE			
Graham MULLIS	Directeur Général	13 juin 2014	Assemblée générale 2020
CONSEIL D'ADMINISTRATION			
James WAKEFIELD	Président et membre du Conseil d'administration	13 juin 2014	Assemblée générale 2020
Graham MULLIS	Membre du Conseil d'administration	13 juin 2014	Assemblée générale 2020
Jean-Pierre CRINELLI	Membre du Conseil d'administration	29 mai 2012	Assemblée générale 2018
Andrew HEATH	Membre du Conseil d'administration	29 juin 2015	Assemblée générale 2018
Anthony DYER	Membre du Conseil d'administration	27 juin 2017	Assemblée générale 2020
Juliet THOMPSON	Membre du Conseil d'administration	27 juin 2017	Assemblée générale 2020
Ed SNAPE	Membre du Conseil d'administration	27 octobre 2014	Assemblée générale 2020

Nous vous informons que les mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2017 ont été les suivants :

- Monsieur James Wakefield est également :
 - o Directeur de The Keyholding Company Limited;
 - o Directeur de Sparsholt Services Ltd ;
 - o Directeur de Westbridge Fund Managers Limited ;
 - o Directeur de Promedics Orthopaedics Limited ;
 - o Directeur de Yorkmarsh Ltd ;
 - o Directeur de Westbridge SME Fund GP Limited ;
 - o Directeur de Westbridge SME Fund FPLP GP Limited ;
 - o Directeur de Westbridge GP1 Limited ;
 - o Directeur de Westbridge GP2 Limited ;
 - o Directeur de Enterprise Fund (General Partner Wales) Ltd ;
 - o Directeur de Lab21 Ltd ;
 - o Directeur de DB Systems Holdings Ltd ;
- Monsieur Graham MULLIS est également :
 - o LLP *designated member* de Optivue LLP;
 - o Directeur de Chimera Homes Ltd;
 - o Directeur de MC8 Consultants Ltd ;
 - o Directeur de Lab 21 Limited;

- Directeur de Lab 21 Healthcare,
 - Directeur de Microgen Bioproducts ;
 - Directeur de Biotec Laboratories ;
 - Directeur de Primer Design Ltd ;
 - Directeur de Novacyt Asia Ltd ;
 - Directeur de Novacyt China Ltd ;
- Monsieur Jean-Pierre CRINELLI est également :
 - Président de CUP 92 ;
- Monsieur Andrew HEATH est également :
 - Vice-président d'Oxford Biomedica PLC ;
 - Président de Shield Therapeutics PLC ;
 - Directeur non-exécutif d'Integrated Healing Technologies ;
- Monsieur Ed SNAPE a également :
 - Un mandat chez SAI Holdings Inc.
- Madame Juliet Thompson est également :
 - Directeur de Vectura Group Plc
 - Directeur de Nexstim PLC
 - Directeur de GI Dynamics Inc
- Monsieur Anthony DYER est également :
 - Directeur de Primerdesign Ltd
 - Directeur de Biotec Laboratories Ltd
 - Directeur de Lab21 Healthcare Ltd
 - Directeur de Lab21 Limited
 - Directeur de Microgen Bioproducts Ltd
 - Directeur de Novacyt Asia Ltd ;

Le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Pierre Crinelli et de Monsieur Andrew Heath arrivant à échéance au cours de la présente assemblée générale, il vous est proposé de renouveler leur mandat de membre du Conseil d'administration pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

2.2 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et d'autre part une filiale dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

VATEL est le seul actionnaire détenant plus de 10% du capital. Veuillez vous reporter aux notes 1.2 et 12 pour plus de détails sur l'accord de prêt.

2.3 Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital et évolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

2.3.1 Rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code de commerce :

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016 (4 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	18 mois/ A pris fin par le vote de la 1 ^{ère} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 05.12.2016	Pour rappel : mise en œuvre par le Conseil d'administration le 21 septembre 2016 dans le cadre du financement Yorkville duquel a découlé le tirage des tranches 7, 8 et 9 et les conversions d'OCA liées à l'exception de 1,906,34 € de la conversion du 13 avril 2017 qui ont été impactés sur la résolution n°1 de l'AGE du 5 décembre 2016 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3)
Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2016 (1 ^{ère} résolution)	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	18 mois / A mis fin à la délégation de la 4 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 22 février 2016	Mise en œuvre par le Conseil d'administration le 13 février 2017 dans le cadre du financement Yorkville duquel a découlé le tirage des tranches 10, 11, 12, 13, 14 et 15 et les conversions d'OCA liées (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3) Augmentation de capital réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 12 juin 2017 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3) sur les 147.704,20 euros d'augmentation de capital 69.272,87 euros

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
			<p>s'imputaient sur cette 1^{ère} résolution)</p> <p>Augmentation de capital réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 19 juin 2017 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3) sur les 87.607,73 euros d'augmentation de capital 28.784,27 euros s'imputaient sur cette 1^{ère} résolution)</p> <p>Augmentation de capital réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 18 octobre 2017 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3) sur les 503.383,80 euros d'augmentation de capital 291.262,40 euros s'imputaient sur cette 1^{ère} résolution)</p> <p>Augmentation de capital réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 1^{er} novembre 2017 (pour plus de détails d'un montant de 479.254,80 euros</p>
Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2016 (2 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article	18 mois / A mis fin à la délégation de la 6 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016	<p>Augmentation de capital réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 12 juin 2017 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3) sur les 147.704,20 euros d'augmentation de capital 78.431,33 euros s'imputaient sur cette 1^{ère} résolution)</p> <p>Augmentation de capital réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 19 juin 2017 (pour plus de détails se</p>

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DURÉE DE LA DÉLÉGATION	DATE ET MODALITES D'UTILISATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
	L.225-138 du Code de commerce		<p>référer au paragraphe 1.3) sur les 87.607,73 euros d'augmentation de capital 58.823,46 euros s'imputaient sur cette 1^{ère} résolution)</p> <p>Augmentation de capital réalisée par le Directeur Général (subdélégation) en date du 18 octobre 2017 (pour plus de détails se référer au paragraphe 1.3) sur les 503.383,80 euros d'augmentation de capital 212.121,40 euros s'imputaient sur cette 1^{ère} résolution)</p>
Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2016 (3 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois / A mis fin à la délégation de la 7 ^{ème} résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016	Néant

2.3.2 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Au 1er janvier 2017, le capital social de la Société s'élevait à 1.161.134,20 euros et était composé de 17.417.013 actions d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro, toutes de même catégorie.

Au cours de l'exercice 2017, 20.247.328 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 191.566 actions résultant de l'augmentation de capital (12.771,07 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 20 OCA des tranches n°7, 8 et 9 Yorkville en date du 4 janvier 2017 ;
- 158.726 actions résultant de l'augmentation de capital (10.581,73 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 15 OCA des tranches n°7, 8 et 9 Yorkville en date du 23 février 2017 ;
- 183.403 actions résultant de l'augmentation de capital (12.226,87 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 15 OCA des tranches n°7, 8 et 9 Yorkville en date du 13 avril 2017 ;
- 606.850 actions résultant de l'augmentation de capital (40.456,66 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 50 OCA des tranches n°10 et 11 Yorkville en date du 15 mai 2017 ;
- 2.215.563 actions résultant de l'augmentation de capital (147.704,20 euros de valeur nominale) en date du 12 juin 2017 ;
- 1.314.116 actions résultant de l'augmentation de capital (87.607,73 euros de valeur nominale) en date du 19 juin 2017 ;
- 150.141 actions résultant de l'augmentation de capital (10.009,40 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 10 OCA des tranches n°12, 13, 14 et 15 Yorkville en date du 14 août 2017 ;

- 297.279 actions résultant de l'augmentation de capital (19.818,60 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 20 OCA des tranches n°12, 13, 14 et 15 Yorkville en date du 22 août 2017 ;
- 260.418 actions résultant de l'augmentation de capital (17.361,20 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 20 OCA des tranches n°12, 13, 14 et 15 Yorkville en date du 4 septembre 2017 ;
- 129.687 actions résultant de l'augmentation de capital (8.645,80 euros de valeur nominale) à la suite de la conversion des 10 OCA des tranches n°12, 13, 14 et 15 Yorkville en date du 25 septembre 2017 ;
- 7.550.757 actions résultant de l'augmentation de capital (503.383,80 euros de valeur nominale) en date du 18 octobre 2017 ; et
- 7.188.822 actions résultant de l'augmentation de capital (479.254,80 euros de valeur nominale) en date du 1^{er} novembre 2017.

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 2.510.956,06 euros et est composé de 37.664.341 actions d'une valeur nominale de 1/15^{ème} d'euro.

3. ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2017, les salariés détiennent 0% du capital de la Société.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1 Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2017, la Société n'a pris aucune nouvelle participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française.

4.2 Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant

4.3 Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social et des droits de vote aux assemblées générales de la Société à la date du 31 décembre 2017 :

NOM	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE
VATEL CAPITAL	4,433,532	11.8	11.8
Legal & General	2,525,909	6.7	6.7

Informations relatives à l'autocontrôle :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état d'acquisition d'actions :

- Destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise : néant ;
- Un contrat de liquidités a été conclu avec la société Invest Securities pour animer les transactions sur nos titres sur Euronext Growth et favoriser la liquidité des titres de la Société.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a effectué les opérations suivantes sur ses propres actions :

- Nombre d'actions détenues au 1^{er} janvier 2017 : 76,943 ;
- Achats réalisés au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 92,665 ;
- Cours moyen des achats : 0.8213euros ;
- Ventes réalisées au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 78,900 ;
- Cours moyen des ventes : 0.8213 euros
- Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2017 : 90,708.

5. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

En application de l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous les informations obligatoires sur les délais de paiement de nos fournisseurs (en milliers d'euros) :

Les chiffres ci-dessous incluent la TVA.

Information sur les délais de paiement	Non échues	X < 30 jours	X < 60 jours	X > 60 jours	Total
Dettes fournisseurs au 31/12/2016	252	421	152	274	1,099
Dettes fournisseurs au 31/12/2017	194	305	170	31	699

En application de l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous les informations obligatoires sur les délais de paiement de nos clients (en milliers d'euros) :

Les chiffres ci-dessous incluent la TVA.

Information sur les délais de paiement	Non échues	X < 30 jours	X < 60 jours	X > 60 jours	Total
Créances clients au 31/12/2016	0	68	115	272	455
Créances clients au 31/12/2017	36	41	215	307	600

6. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

7. Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous indiquons ci-après les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice :

CUP 92 a cédé l'intégralité des actions de la Société qu'elle détenait au cours de l'exercice 2017.

Les membres du Conseil d'administration ont procédé aux acquisitions d'actions suivantes lors de la double cotation de la Société sur AIM un marché exploité par le London Stock Exchange :

- Monsieur Graham Mullis et ses proches : 52.138 actions ;
- Monsieur Anthony Dyer : 16.839 actions ;
- Monsieur Edwin Snape : 16.839 actions ;
- Monsieur Andrew Heath et ses proches : 16.839 actions ;
- Monsieur James Wakefield : 16.839 actions.
- Monsieur Jean-Pierre Crinelli : 15 151 actions

8. Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 alinéa 2 du Code de commerce.

SOCIETE : NOVACYT SA		EXERCICE:	31 December 2017		
RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
NATURE DES INDICATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
. Capital social.....	197,457	418,048	479,281	1,161,134	2,510,956
. Nombre des actions ordinaires existantes.....	2,961,851	6,270,723	7,189,213	17,417,013	37,664,341
. Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.....					
. Nombre maximal d'actions futures à créer.....					
. par conversion d'obligations.....					
. par exercice de droits de souscription.....					
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
. Chiffre d'affaires HT.....	1,153,981	1,006,345	1,238,952	1,466,480	1,896,430
. Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<786,591>	<1,715,630>	<2,933,361>	<4,541,034>	<4,528,852>
. Impôts sur les bénéfices.....	<231,867>	<170,203>	<148,268>	<208,365>	<123,486>
. Participation des salariés due au titre de l'exercice.....					
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<993,322>	<1,765,205>	<12,755,279>	<9,772,595>	<6,166,131>
. Résultat distribué au titre de l'exercice.....					
<i>Résultats par action</i>					

. Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations					
aux amortissements et provision.....	<0.19>	<0.25>	<0.39>	<0.25>	<0.12>
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	<0.34>	<0.28>	<1.77>	<0.56>	<0.16>
. Dividende attribué à chaque action.....					
<i>Personnel</i>					
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	9	9	9	9	6
. Montant de la masse salariale de l'exercice.....	635,569	640,879	810,121	654,166	490,159
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					
(sécurité sociale, oeuvres sociales).....	232,118	270,423	335,553	276,130	185,546

8.1 Résultats consolidés

TABLEAU DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR LES 2 DERNIÈRES ANNÉES		
Montants en k€	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Chiffre d'affaires	14,954	11,076
Résultat opérationnel courant	-1,890	-3,074
Revenu net total	-5,444	-5,709
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	-5,442	-5,709
Capital	2,511	1,161
Capitaux propres, part de groupe	24,914	17,768
Dettes financières	-3,893	-6,255
Immobilisations nettes	6,413	6,429
Total des actifs	34,024	30,442
Dividendes	0	0
Gains par action (en unités)	-0.24	-0.47

9. Prêts à moins de 2 ans consentis par la Société à des micro-entreprises, PME ou ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant

Conformément à l'article L. 511-3, 3 bis-al.2, vous voudrez bien trouver la liste des prêts à moins de 2 ans consentis par la Société à des micro-entreprises, petites et moyennes entreprises ou entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant :

Néant.

10. Rapport spécial sur les options de souscription ou achat d'actions et sur les actions gratuites

Chers actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- En application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce concernant les opérations relatives aux attributions d'actions gratuites.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Conseil d'Administration n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et n'a attribué aucune action gratuite.

11. Mandat des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire :

DELOITTE & ASSOCIES
Représenté par Benjamin Haziza
185 C Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2012 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

Commissaire aux comptes suppléant :

BEAS
195 Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2012 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

Il vous est proposé de renouveler le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

12. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif d'une part et la Société ou l'une de ses filiales d'autre part

Conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une liste des conventions réglementées conclues par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Emprunt obligataire convertible d'un montant de 1.500.000 euros au profit de fonds gérés par VATEL CAPITAL SAS

Le 31 mars 2017, la Société a émis un contrat d'emprunt obligataire convertible d'un montant de 1.500.000 euros par l'émission de 1.500.000 obligations convertibles en actions (les « OC17VATEL ») intégralement souscrites par FCPI Dividendes Plus n°4 et FCPI Dividendes Plus n°5 (deux fonds gérés par Vatel Capital). Les OC17VATEL ont été émises en une seule tranche ayant une maturité de trois ans et remboursables en 36 mensualités, avec un taux d'intérêt annuel de 7,9% et une prime de non conversion de 0,1%. Les OC17VATEL ne sont convertibles en nouvelles actions Novacyt uniquement en cas de défaut et en appliquant la parité suivante : 1 OC17VATEL pour 1,25 nouvelle action de la Société. Au 31 janvier 2018, 1.117.744 OC17VATEL étaient encore à rembourser.

13. Informations diverses

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

Le Conseil d'administration